



Conseil Municipal du 30 octobre 2025

Délibération n°2025.10.15

Date de convocation : 24/10/2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 30 octobre 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Régis MIOSSEC, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER Mme Gwénola MEVEL, Mme Emmanuelle BERTEVAS, Mme Angélique QUERE M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Sébastien DELANOE qui a donné pouvoir à M. Bruno ARRIAGA, M. Frédéric RICHARD qui a donné pouvoir à M. Patrick GUEN, M. Vincent BOUTOILLER qui a donné pouvoir à Mme Claudie DEMANGE, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.10.15 Tarification sociale des cantines – dispositif « cantine à 1€ »

(Rapporteur : Mme Sochard/Délibération)

Par délibération n°2025.06.06 le conseil municipal a :

- Renouvelé son engagement pour la tarification sociale des cantines – dispositif « cantine à 1€ » à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Autorisé le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent

Afin de se mettre en conformité avec la convention triennale de tarification sociale des cantines scolaires, il y a lieu de prendre en compte la grille tarifaire ci-dessous (votée par délibération n°2025.10.09).

Cantine			Tranche 1: 0-650	Tranche 2: 651- 850	Tranche 3 : 851- 1000	Tranche 4 : 1001 - 1250	Tranche 5: 1250- 1600	Tranche 6: > 1600 ou QF non communiqué
	Maternelles	<i>l'unité</i>	0,50 €	1,00 €		2,70 €	2,80 €	3,00 €
	Primaires	<i>l'unité</i>	0,50 €	1,00 €		3,80 €	4,00 €	4,30 €
	Si repas spécial fourni par les parents (sous condition)		0,50 €	1,00 €		1/2 tarif		
	Pénalité si pas de réservation en ligne (occasionnel)		+ 1,00 € / repas					
	Pénalité si pas de réservation en ligne (récurrent)		+ 3,00 € / repas					

Conseil municipal - Séance du 30 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De modifier la délibération n°2025.06.06 avec la grille tarifaire proposée ci-dessus.
- De prendre en compte la grille indiciaire ci-dessus pour la tarification de la cantine.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 31 octobre 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC
	

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 31 octobre 2025
- La publication, le 31 octobre 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.